Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d’examiner les tendances
et l’économie des transports

Vingt-huitième session

Genève, 7-9 septembre 2015

Point 4 de l’ordre du jour provisoire

Liaisons entre ports maritimes et arrière-pays

 Observatoire du projet MEDNET sur les liaisons
entre ports maritimes et arrière-pays[[1]](#footnote-1)\*

 Communication du secrétariat

 I. Introduction

1. Le projet MEDNET est un projet européen cofinancé dans le cadre du programme MED, qui a pour but de simplifier et d’uniformiser les procédures maritimes et portuaires dans la région de la Méditerranée. L’achèvement de ce projet, en mai 2015, s’est traduit par la recommandation d’initiatives et de mesures visant à faciliter les échanges maritimes, accélérer les procédures logistiques et réduire les coûts logistiques. En outre, la mise en place de liaisons maritimes plus fiables a commencé à contribuer à un transfert modal depuis le réseau routier européen, actuellement saturé, tout en réduisant les effets néfastes du transport routier sur l’environnement et en renforçant la cohésion sociale et économique entre les peuples de l’Europe et de la Méditerranée.
2. Dans le cadre de ce projet, 20 initiatives pilotes, mises à l’essai dans les ports partenaires et avec les administrations compétentes ou les autorités douanières dans les pays participants, ont permis de mettre en évidence les possibilités de simplification et d’uniformisation des procédures. En parallèle, des activités de suivi et de collecte de données ont permis de constituer une base de données servant d’« Observatoire des opérations portuaires en Méditerranée », qui est mise à la disposition des partenaires et de toutes les parties prenantes du secteur maritime.

 II. L’Observatoire des opérations portuaires en Méditerranée

1. L’Observatoire des opérations portuaires en Méditerranée est une base de connaissances et un centre d’information exhaustifs sur les exigences administratives, les procédures logistiques, les opérations portuaires et les formalités douanières. Il permet de consigner et de disséminer les meilleures pratiques et de comprendre les paramètres techniques liés à l’efficacité des opérations portuaires, en s’appuyant sur une base de données spécialisée, mais aussi de mettre en lumière les points forts et les points faibles de chaque port. En outre, il offre une plate-forme de communication aux niveaux européen, national et régional, grâce à un groupe de discussion ouvert. L’Observatoire permet aussi aux représentants des autorités portuaires de l’espace MED d’effectuer une évaluation en ligne de leur propre port.
2. L’Observatoire offre un ensemble de services essentiels aux acteurs du secteur portuaire.

| *Services offerts aux acteurs du secteur portuaire* |
| --- |
| *Autorités portuaires* | *Autorités douanières* | *Sociétés de transport maritime* | *Transitaires* | *Organisations publiques* | *Recherche/Universités* |
|  |  |  |  |  |  |
| • Évaluer ses opérations portuaires | • Évaluer ses procédures douanières | • S’informer sur les meilleures pratiques européennes | • S’informer sur les meilleures pratiques européennes | • S’informer sur les meilleures pratiques européennes | • S’informer sur les meilleures pratiques européennes |
| • S’informer sur les meilleures pratiques européennes | • Apprendre à connaître sa communauté portuaire | • Apprendre à connaître sa communauté portuaire | • Apprendre à connaître sa communauté portuaire | • Exploiter la base de données | • Exploiter la base de données |
| • Échanger des connaissances et des opinions | • Échanger des connaissances et des opinions | • Échanger des connaissances et des opinions | • Échanger des connaissances et des opinions | • Échanger des connaissances et des opinions | • Échanger des connaissances et des opinions |
| • Découvrir les zones d’arrière-pays/intermodales |  |  |  |  |  |

1. Les réalisations de l’Observatoire des opérations portuaires sont les suivantes :

 a) Un mécanisme d’information et de suivi fondé sur les indicateurs de performance de chaque port, modernisé grâce à la mise au point d’un agent intelligent (logiciel chargé de trouver et de filtrer des informations sur Internet);

 b) Une base de données sur les opérations portuaires, les mouvements de marchandises, les liaisons maritimes, la classification des ports, l’état des projets d’expansion, la structure et les flux de circulation des dessertes terrestres de l’arrière-pays, etc., pour tous les ports participants;

 c) Une plate-forme de communication permettant de créer de nouvelles interactions et de favoriser la coopération entre les autorités portuaires et les parties prenantes aux niveaux régional, national et européen;

 d) Une bibliothèque de référence, qui contient a) des lois, des directives, des projets et des études portant sur les opérations portuaires, les procédures douanières, les formalités portuaires, les questions de sûreté et de sécurité, etc.; b) des recommandations et des exemples de pratiques optimales; c) des statistiques sur le commerce et les transports, via des liens vers des sites Web (World Port Source, World Port Index) et des fournisseurs de données (par exemple, données Eurostat sur le fret et les modes de transport);

 e) L’ampleur des améliorations nécessaires pour qu’un port donné soit conforme aux meilleures pratiques est déterminée grâce à l’analyse de modèles statistiques. Les incidences des mesures préconisées sont également prises en compte. L’application des meilleures pratiques pour tous les éléments considérés permet de définir un « port idéal » (virtuel).

 III. Orientations attendues du Groupe de travail

1. À sa session précédente, le Groupe de travail a pris note de l’observatoire des connexions entre les ports et l’arrière-pays établi par programme MEDNET. Il a prié le secrétariat de se pencher sur la façon dont le groupe de travail pourrait coopérer plus activement avec le programme MEDNET et son observatoire et de présenter les résultats de cet examen à la prochaine session. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les informations ci-dessus concernant la structure de l’Observatoire et les services proposés par celui-ci et donner des orientations au secrétariat quant aux nouvelles mesures à prendre dans ce domaine.
1. \* Le présent document n'a pas été revu par les services d’édition avant d’être envoyé aux services de traduction. [↑](#footnote-ref-1)